



SNP FORCE OUVRIÈRE

Section Côte d'Azur
Immeuble Arenice - 3^e étage
455 Promenade des Anglais
06200 Nice
04 93 21 22 24

fo.caisse-epargne@orange.fr
www.snpfocaisseepargne.org

CRISE SANITAIRE PANDÉMIE COVID-19

VERS UNE NOUVELLE ENTOURLOUPE ?

**INFORMATION ET CONSULTATION DU CSE
SUR LES MESURES PRÉVUES PAR L'ENTREPRISE
À L'OCCASION DU NOUVEAU CONFINEMENT**

À l'instar des élus FO au CSE, ce dernier a refusé d'être la chambre d'enregistrement qu'aurait souhaité le Directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à propos du protocole sanitaire à appliquer au sein de notre entreprise en cette nouvelle circonstance dite de reconfinement.

En effet, le dialogue social fortement recommandé en particulier lorsqu'il s'agit d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, suppose que le CSE et les organisations syndicales représentatives se comportent en vrais acteurs de toutes ces questions qui touchent la santé des salariés qu'ils représentent.

Ce 30 octobre, ce n'était manifestement pas l'intention de nos dirigeants, raison pour laquelle cette première réunion a été plutôt animée...

L'entrée en matière a été anxiogène car la DRH a avoué d'emblée 40 cas de Covid-19 (dont 27 en octobre) avérés et un foyer épidémique dans une de nos agences.

Il s'est agi d'abord d'analyser le nouveau protocole sanitaire national publié la veille.

À l'évidence, les quatre membres du Directoire de la CECAZ en ont fait une lecture biaisée à telle enseigne qu'ils **ne veulent aucun changement pour nos agences, nos centres d'affaires et pour la banque privée, pour les quinze jours qui viennent**, tout en souhaitant faire du télétravail la règle absolue pour les fonctions supports.

Or, la finalité de ce nouveau confinement est de « **réduire les interactions sociales** ». Cela implique de notre point de vue d'ajuster le fonctionnement actuel du réseau à cet objectif.

Ne pas organiser un nouveau filtrage de l'accès physique à nos agences, ne pas adapter nos horaires, ne pas renforcer le CRC, ne pas remettre en cause les opérations commerciales programmées, ne pas se doter d'outils de téléphonie appropriés à la situation épidémique afin de permettre à nombre de nos commerciaux de télétravailler sur la base du volontariat, ne pas envisager le roulement d'équipes en agence, ne pas tirer les leçons du premier confinement, c'est se défilier, c'est céder à une solution de facilité à laquelle tous les établissements financiers voudront souscrire par lâcheté.

C'est pour toutes les raisons précitées que la délégation FO a demandé et obtenu **un report d'avis** en attendant que ses propositions aient été étudiées soigneusement par le Directoire qui à cet effet se réunit lundi 2 novembre 2020.

**Les élus FO au CSE ont attiré
l'attention de la Direction
sur son devoir qui consiste à
protéger les salariés
ainsi que sur
sa responsabilité civile et pénale
qui pourrait être engagée...**

Nice, le 30 octobre 2020

Les élus FO au CSE CECAZ